



Association de copropriétaires

Par **ddche**, le **14/11/2008** à **13:05**

Bonjour,

Une association de défense du site a été créée pour défendre le site de notre copropriété. Elle a été votée par majorité. A présent je voudrais sortir de cette association qui prend une direction qui ne nous convient pas. En ai-je le droit ?

Merci pour vos réponses